

## ADSEA 01

# LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES, SAISIE PAR LE DÉPARTEMENT, VIENT DE RENDRE SON RAPPORT

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) vient de rendre son rapport relatif au contrôle des comptes et à la gestion de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ain (ADSEA). Le Département de l'Ain tient à souligner que les conclusions et les recommandations de la CRC rejoignent et complètent celles émises dans le cadre de l'audit réalisé en 2023 à son initiative.

### Les missions de l'ADSEA pour le compte du Département de l'Ain

L'ADSEA est un acteur majeur de l'action sociale portée par le Département, qui lui confie, pour un montant de près de 9 millions d'euros par an, les missions suivantes :

- la prévention spécialisée ;
- l'action éducative en milieu ouvert ;
- l'accueil de mineurs non accompagnés ;
- le droit de visite médiatisé en protection de l'enfance (CARIC) ;
- le centre d'hébergement et de réinsertion sociale « la Canopée » pour femmes avec enfants de moins de 3 ans (autorisé par l'État).

Par ailleurs, le Département, premier financeur de l'association, a également la responsabilité de déterminer les frais de siège de l'association pour l'ensemble des financeurs publics.

### Le lancement d'un audit en 2022

Suite à de nombreux constats de dysfonctionnements accumulés au fil des années, ainsi qu'à plusieurs signaux d'alerte, le Département a lancé en 2022 un audit financier et organisationnel.

La réception de plusieurs courriers et la tenue rendez-vous avec des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels de l'ADSEA avaient en effet révélé des dysfonctionnements importants :

- un management dysfonctionnel au niveau de la direction générale ;
- un climat social dégradé de manière notable, en particulier avec les organisations syndicales ;
- une mauvaise gestion financière et administrative, impliquant des déficits réguliers, dépenses en hausse importante, au-delà de l'évolution de l'activité.

Au regard de ces éléments, l'audit a porté sur les points suivants :

- les aspects juridiques et financiers ;
- le respect des conventions d'objectifs ;
- l'organisation et la gestion des ressources humaines ;
- la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'action.

**Après sa restitution en janvier 2023, l'audit concluait que la situation financière de l'ADSEA nécessitait une refonte de son modèle économique.**

**Plus globalement, l'association devait revoir sa stratégie, redéfinir un modèle d'organisation pérenne et efficace, mais aussi renouer avec des pratiques managériales apaisées.**

**Compte tenu des constats du rapport d'audit et de la potentielle gravité des faits que pourraient révéler des investigations plus approfondies, le Département avait fait parvenir un courrier de saisine :**

- à la Chambre Régionale des Comptes sur le plan financier ;
- au Procureur de la République sur le plan pénal.

## **Février 2023 : des injonctions et un plan d'action pour redresser l'association**

Le 1<sup>er</sup> février 2023, le Département a adressé un courrier d'injonctions à l'ADSEA détaillant le plan d'action et les mesures de mise en conformité à mettre en oeuvre.

S'en est suivi un changement de la gouvernance de l'association.

Depuis, le Département accompagne de manière soutenue l'ADSEA dans le suivi du plan de recommandations, en lien avec la nouvelle direction générale et la nouvelle gouvernance, afin d'assurer le redressement de l'association.

Cet accompagnement a porté, par exemple, sur le renouvellement du projet associatif qui était une des recommandations fortes de l'audit, permettant de redonner une vision à 5 ans des enjeux de l'association.

**A ce jour, le Département se satisfait des avancées opérées depuis la restitution de l'audit qui ont permis des améliorations notables, même si de nombreux sujets restent à traiter au regard du rapport de la CRC.**

### **CONTACT PRESSE**

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand

tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • [celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)